

Trier ses déchets

Pour pouvoir être recyclés, les produits ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères : ils se saliraient mutuellement et les matériaux recyclables ne seraient plus récupérables. Il faut donc apprendre à séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas.

Depuis le 1er janvier 2020 les choses ont évolué afin de recycler plus de déchets et éviter les erreurs de tri, encore très nombreuses. Tous les emballages en plastique (sachets, films ou contenants solides) et petits emballages en métal et aluminium peuvent désormais être triés dans le bac vert à couvercle jaune pour être recyclés.

A mettre dans votre bac de tri (couvercle jaune)

- Tous les emballages en plastique

En plus des bouteilles et flacons sont désormais collectés :

- › Tous les sacs, sachets et films en plastique : sac de légumes congelés, sachet de fromage râpé, emballage plastique de pack de bouteilles, sac plastique, recharge de savon...
- › Tous les pots, boîtes et barquettes en plastique : pot de crème, pot de yaourt, tube de dentifrice, barquette polystyrène, barquette plastique avec couvercle, barquette de beurre...

- Tous les petits emballages en métal et aluminium

En plus des canettes et boîtes de conserve sont désormais collectés :

- › Gourde de compote, paquet de café, capsule de café/thé, paquet de chips, papier aluminium, opercule et capsule de bouteille, bouchon à vis, blister de médicament vide, tube en aluminium...

- Et toujours les emballages en carton et les papiers

Papiers de bureau, journaux, magazines, revues...

Les bons gestes

- › Bien vider tous les emballages.
- › Ne pas les laver.
- › Bien jeter en vrac, ne pas mettre les emballages dans un sac plastique
- › Jeter chaque emballage séparément, ne pas les imbriquer les uns dans les autres

Tri des biodéchets

Bornes de collecte des déchets alimentaires

38 points de collecte ont été installées depuis novembre 2022. Ces bornes permettent de récupérer vos déchets alimentaires pour en faire du compost.

[Téléchargez le plan pour découvrir la borne la plus proche de chez vous !](#)

Déposez vos déchets alimentaires dans une borne à compost près de chez vous, en vrac ou dans votre sac en kraft.

Tous les déchets alimentaires sont acceptés : thé et café, préparations de repas, restes, produits alimentaires périmés sans emballage...

[Téléchargez le guide des bornes de compostage](#)

Avoir un composteur chez soi

Si vous habitez dans une maison individuelle avec un jardin, vous pouvez faire votre propre compost !

Cela vous permettra de donner une seconde vie à vos déchets verts et alimentaires. Vous pourrez ainsi réduire de 25% le volume de vos ordures ménagères (poubelle grise) tout en profitant d'un fertilisant naturel et gratuit.

[Téléchargez le guide pour composter dans son jardin](#)

[Téléchargez le guide pour jardiner avec ses déchets verts](#)

Pour vous procurer un composteur, faites votre demande sur [Toodegoo](#) .

Collecte du verre

Les bouteilles et pots **en verre**, ainsi que **les flacons de parfum**, sont collectés en **apport volontaire dans les silos de surface disposés sur la voie publique**. Il en existe 40 sur la commune d'Ecully. N'oubliez pas déposer le verre, sans bouchon, ni couvercle.

Les verres de table, la vaisselle en verre ou en porcelaine, les vases ou bien les ampoules ne se recyclent pas. Direction le bac des ordures ménagères, le gris, pour ces derniers.

Collecte des textiles

Trois silos de collecte de vêtements et textiles ont été installés par le Foyer Notre-Dame des sans-abri sur la commune : place du marché à côté de l'Orangerie, rue Jean Rigaud au niveau de la piscine, chemin de Charrière-Blanche au niveau du N° 18.

Deux autres silos, installés par Le Relais en partenariat avec Alliade, permettent la collecte aux Sources et au Pérollier.

Collecte des sapins

Afin d'éviter que les usagers ne se débarrassent massivement de leur sapin de Noël dans les rues, la ville d'Ecully, en collaboration avec les services de la Métropole de Lyon vous propose 3 points de collecte de proximité dédiés aux sapins entre début et mi janvier.

place du Marché, sur l'espace vert côté résidence « Le Joli Mai »,
rue du Collovrier sur les dernières places de stationnement, face au n° 29,
sur le parking du Chemin de Montlouis, face au terrain de sport.

Une fois collectés, les sapins sont compostés et rejoignent donc le cycle de la nature, en aidant d'autres plantes à pousser.

A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

- Les déchets verts.

Déchets végétaux sont acceptés - tonte de pelouse, taille de haies, branchages, feuilles mortes...

Points de collecte des déchets verts

Pour atténuer la forte hausse de fréquentation des déchèteries au printemps, la Métropole de Lyon met en place des points de collecte saisonnière des déchets verts.

Le point le plus proche d'Écully est celui de **Dardilly** : parking face au lycée hôtelier Rabelais, chemin du Dodin.

La collecte a lieu les samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du 16 mai au 20 juin.

- Les encombrants

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés en déchèterie selon une filière de traitement adaptée. Ainsi, les composants toxiques peuvent être récupérés et les matières premières recyclées.

Les déchets dangereux des particuliers (peintures, solvants et autres produits dangereux...) sont désormais acceptés dans [les déchèteries de la Métropole de Lyon](#), aux horaires habituels d'ouverture.

Piles et accumulateurs : tout distributeur, détaillant ou grossiste de piles et d'accumulateurs est tenu de reprendre les matériels usagés du type de ceux qu'il commercialise. Vous pouvez donc les rapporter chez le commerçant qui convient.

Le saviez-vous ?

- › **Les médicaments périmés** sont à rapporter chez votre pharmacien sans leur emballage. Ces derniers doivent être jetés avec le tri.
- › **Une prise en charge pour chaque type de déchets**
Vous êtes un particulier ou un professionnel et vous souhaitez connaître les lieux de dépôts et les modes de collecte de différents types déchets. L'annuaire mis en place par l'Observatoire des déchets en Rhône Alpes vous permet de trouver un lieu ou un prestataire adapté.
www.sindra.org



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser